AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1634
FR0000120164-FS0633

25 octobre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

HIGHCO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 octobre 2013, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 octobre 2013, le seuil de 10% des droits de vote de la société HIGH CO et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 209 695 actions HIGH CO représentant autant de droits de vote, soit 10,79% du capital et 9,99% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions HIGH CO sur le marché.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 11 210 666 actions représentant 12 104 888 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.